# Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 18 mai 2016

Depuis le 9 mars, une mobilisation exceptionnelle s'est développée dans tout le pays pour s'opposer au projet de loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-es.

Les différents sondages effectués dans cette période montrent que plus de 70 % de la population est opposée à ce projet de loi.

Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont d'ores et déjà contraint le gouvernement à proposer des modifications à son projet initial.

Pour les salarié-es et pour la CGT, la version actuelle est toujours inacceptable et doit être retirée.

La primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche aurait pour effet de détruire le socle commun de protection et de garanties collectives dont bénéficient tous-tes les salarié-es.

Cela aboutirait à la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises et permettrait d'imposer, dans bien des cas, des mesures défavorables aux salarié-es.

Le gouvernement s'est retrouvé dans l'incapacité de faire adopter son projet par sa propre majorité. La réponse qu'il a choisie de donner a été celle du passage en force en utilisant l'article 49.3 de la Constitution.

Le texte présenté n'a fait l'objet d'aucune négociation préalable avec les organisations syndicales représentatives du pays et pourrait bien être adopté sans débat parlementaire.

Nous rappelons que les orientations contenues dans ce projet de loi ne faisaient pas partie des mesures annoncées par François Hollande lors de la campagne présidentielle de 2012.

La CGT condamne ce déni de démocratie et la brutalité affichée par ce gouvernement qui se persuade d'avoir raison, seul contre tous, et pour lequel le dialogue social est à l'évidence un concept creux.

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement tente de faire croire que, grâce à sa politique, la situation en France s'est améliorée.

C'est dans ce cadre que le Président de la République et son gouvernement ont réuni lundi 2 et mardi 3 mai plus de 2000 personnes au palais Brongniart pour faire un bilan de la refondation censée magnifier l'action gouvernementale en matière d'Éducation.

Une nouvelle fois nous constatons que cette opération de communication n'avait rien d'un bilan objectif.

Il y a pourtant beaucoup à dire de la réforme des rythmes scolaires, de la réforme du collège ou des nouveaux programmes.

Mais ce n'était pas la volonté du gouvernement et du ministère. Dans ces conditions, et comme elle l'avait fait pour les réunions du bilan de la réforme du lycée, la CGT Éduc'action a refusé de cautionner cette démarche de marketing politique.

Lors de ces journées, M. Valls a indiqué le montant et le calendrier de la revalorisation de l'ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves).
Celle-ci passe de 400 à 1 200 € par an dès la rentrée de septembre 2016.

Cette annonce, qui est une bonne nouvelle pour tous les collègues qui en bénéficieront, confirme que l'heure est à la tentative de rachat de la part d'un gouvernement qui a malmené les personnels de l'Éducation nationale depuis 4 ans.

Nous déplorons cependant que certaines catégories de personnel du premier degré et du second degré ne bénéficient toujours pas de l'ISAE ou de l'ISOE.

Si cette augmentation va améliorer la situation financière des personnels du premier degré, elle ne permet pas de rattraper les pertes de salaires subies depuis 2000 estimées entre 150 € et 300 € par mois. Les enseignant-es français-es restent toujours parmi les plus mal payé-es d'Europe.

En annonçant une réforme de l'Éducation prioritaire, le ministère avait d'emblée exclu les lycées de tout dispositif, en dehors de ceux relevant de la politique de la ville. Le ministère s'était engagé à publier une liste de lycées intégrant le dispositif REP.

Le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 sur le régime indemnitaire lié à l'Éducation prioritaire fait d'ailleurs bien référence aux personnels exerçant en lycée.

La liste promise n'est toujours pas parue et les lycées demeurent, de fait, exclus de l'Éducation prioritaire. Le passage au lycée ne met pas fin aux inégalités sociales et territoriales.

De nombreux lycées, en particulier les LP, ont un taux de catégories socioprofessionnelles défavorisées qui n'a rien à « envier » à certains collèges.

La CGT Educ'action demande qu'une concertation soit rapidement mise en place par le ministère pour définir des critères clairs et objectifs permettant d'établir la liste des lycées devant relever de l'Éducation prioritaire sans aucune sortie des établissements qui y figuraient auparavant.

Un rassemblement est d'ailleurs prévu cet après-midi devant le ministère sur ce sujet.